



# CODE DE PRATIQUE POUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES SELS DE VOIRIE

Survol des données déclarées de 2014 à 2018  
dans le contexte des cibles nationales



N° de cat. : En11-13F-PDF  
ISBN : 2371-1531

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada  
Centre de renseignements à la population  
12<sup>e</sup> étage, édifice Fontaine  
200, boulevard Sacré-Cœur  
Gatineau (Québec) K1A 0H3  
Téléphone : 819-938-3860  
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)  
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Thinkstock 2016, Getty Images 2020

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2020

Also available in English

## Dans le présent rapport

Survol .....	1
Points saillants .....	3
Rapports annuels en vertu du Code .....	4
Indicateurs de rendement et cibles nationales .....	4
Progrès réalisés par rapport aux cibles nationales .....	12
Communiquer avec nous.....	13
Points saillants des données déclarées de 2014 à 2017.....	14
Organisations déclarantes .....	16

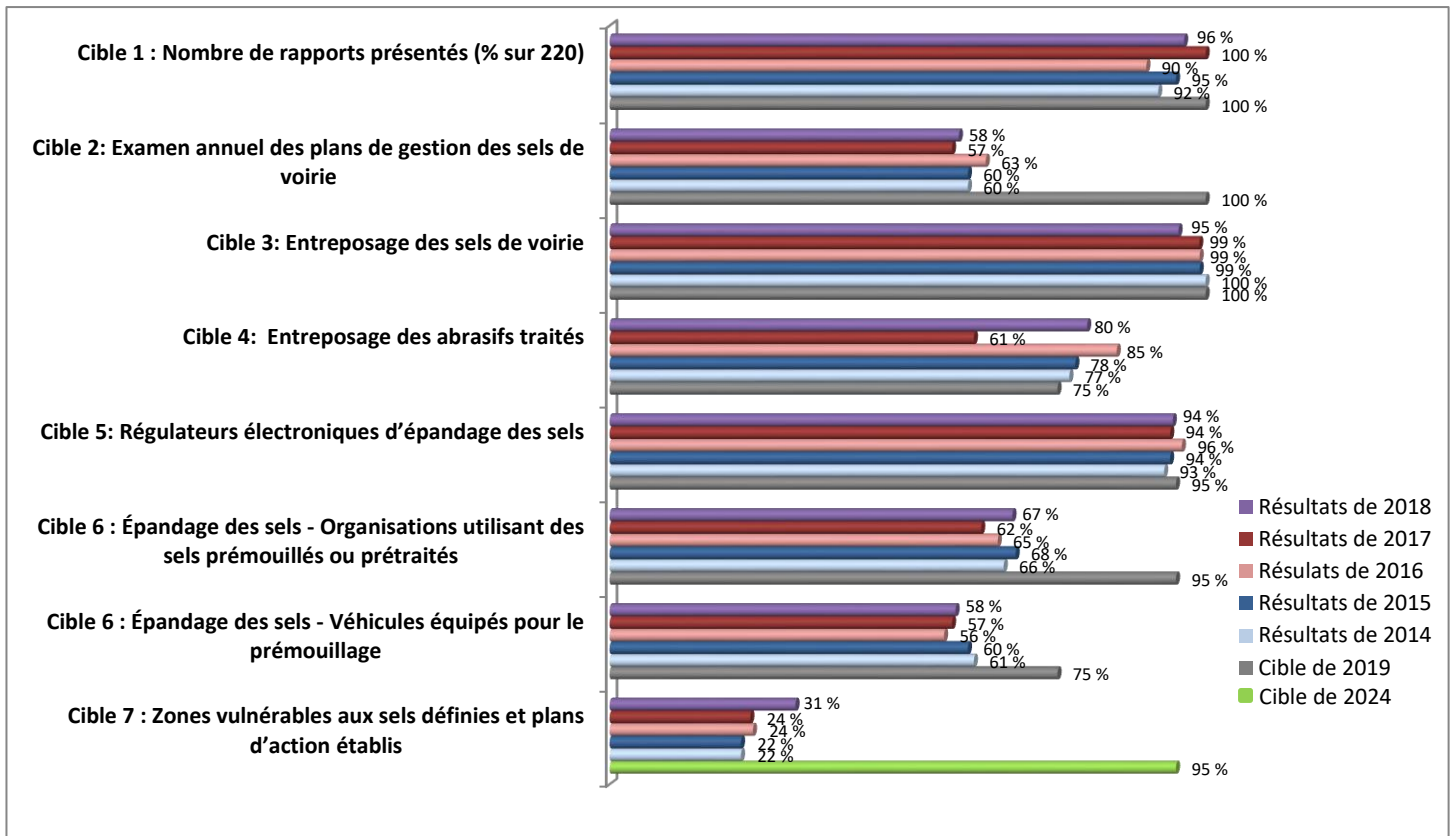


## Survol des données déclarées

En décembre 2014, Environnement et Changement climatique Canada a fixé sept [indicateurs de rendement et cibles nationales](#) afin de mesurer l'efficacité du Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie (le Code).

Les résultats qui suivent (figure A) ont été déclarés par les organisations de voirie fédérales, provinciales, municipales et privées ayant adopté le Code. Ces résultats sont comparés aux cibles nationales (n° 1 à 6) fixées pour 2019 (la cible n° 7 est fixée pour 2024). Les données soumises dans les rapports annuels sont compilées et analysées pour une saison hivernale, généralement de novembre d'une année jusqu'à avril de l'année suivante. Dans le cadre du présent rapport, une année de déclaration sera désignée par l'année où l'hiver se termine (p. ex. 2018 désigne l'hiver commençant en 2017 et se terminant en 2018). Veuillez prendre note qu'un certain écart d'année en année s'explique par la variation du nombre de rapports soumis chaque année.

**Figure A : Résultats sommaires pour les indicateurs de rendement et comparaison avec les cibles nationales**



## **Points saillants\*: données déclarées pour 2018 dans le contexte des cibles nationales**

### **Résultats déclarés pour l'hiver 2017-2018 :**

- 212 organisations de voirie comprenant 8 provinces, 1 territoire, 187 municipalités, 5 organisations privées, 8 parcs nationaux et 3 autres organismes fédéraux ont présenté des rapports en vertu du Code (la cible est de 220).
- 58 % des organisations ont revu annuellement leur plan de gestion des sels de voirie (la cible est de 100 %).
- 95 % des sels de voirie utilisés par les organisations sont entreposés sous un abri permanent et sur des dalles imperméables (la cible est de 100 %).
- 80 % des abrasifs traités utilisés par les organisations sont couverts (la cible est de 75 %).
- 94 % des véhicules utilisés par les organisations sont dotés de régulateurs électroniques d'épandage (la cible est de 95 %).
- 67 % des organisations ont recours au prémouillage ou utilisent des sels prétraités (la cible est de 95 %).
- 58 % des véhicules utilisés par les organisations sont équipés pour le prémouillage (la cible est de 75 %).
- 31 % des organisations de voirie ont identifié des zones vulnérables aux sels et ont établi un plan d'action (la cible est de 95 % pour 2024).

\*Voir Annexe 1 pour les points saillants des années antérieures



## Rapports annuels en vertu du Code

Le [Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie](#) (le Code) a été élaboré en 2004 pour aider les organisations de voirie municipales et provinciales à mieux gérer l'utilisation des sels de voirie de manière à atténuer leurs effets sur l'environnement, tout en assurant la sécurité routière. Le Code recommande que les organisations de voirie qui utilisent plus de 500 tonnes de sels de voirie par année ou qui comptent sur leur territoire des zones vulnérables aux sels revoient leurs opérations d'entretien hivernal existantes et améliorent les pratiques visant à réduire les effets nuisibles des rejets de sels dans l'environnement. Cela comprend l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des sels énonçant les mesures qui seront prises pour améliorer les pratiques d'entreposage des sels, l'utilisation des sels sur les routes, l'élimination de la neige et la protection des zones vulnérables. De plus, le Code exige des organisations de voirie qu'elles fournissent un rapport annuel<sup>1</sup> sur les progrès réalisés.

Il convient de noter qu'au Québec, une stratégie de gestion environnementale des sels de voirie a été lancée en 2010. Toute administration qui gère et entretient des routes au Québec est invitée, sur une base volontaire, à y adhérer. Par conséquent, le Code fédéral ne s'applique pas au Québec. Cependant, il est à souligner que les objectifs généraux du Code et de la Stratégie sont similaires. Depuis l'hiver 2014, 13 municipalités se sont jointes au ministère des Transports du Québec pour cette initiative. Différentes statistiques sur les pratiques d'entretien hivernal utilisées au Québec sont accessibles en ligne sur le site Web de la stratégie ([www.selsdevoirie.gouv.qc.ca](http://www.selsdevoirie.gouv.qc.ca)). Selon le rapport le plus récent du Québec sur les organisations participantes (2017), 98 % des sites d'entreposage des sels de voirie ont un abri permanent, 98 % ont une surface imperméable et 81 % des véhicules utilisés sont dotés de régulateurs électroniques d'épandage.

## Indicateurs de rendement et cibles nationales

L'[Examen quinquennal des progrès](#)<sup>2</sup> (2005–2009) pour évaluer l'efficacité du Code a été publié en avril 2012 et est disponible en ligne. À la lumière de l'examen, Environnement et Changement climatique Canada a recommandé de maintenir le Code et a encouragé les organisations de voirie à continuer d'améliorer leur gestion des sels. Toutefois, au moment du premier examen, l'absence de cibles établies a constitué un défi à savoir si l'objectif du Code avait été atteint. On a recommandé que la liste des indicateurs de rendement pour les prochains examens soit examinée afin de veiller à ce qu'ils correspondent aux principaux éléments du Code et aux techniques actuelles d'entretien hivernal.

---

<sup>1</sup> Ces renseignements sont présentés directement à Environnement et Changement climatique Canada au moyen du [Gestionnaire d'information à guichet unique](#) (GIGU d'ECCE) au plus tard le 30 juin de chaque année.

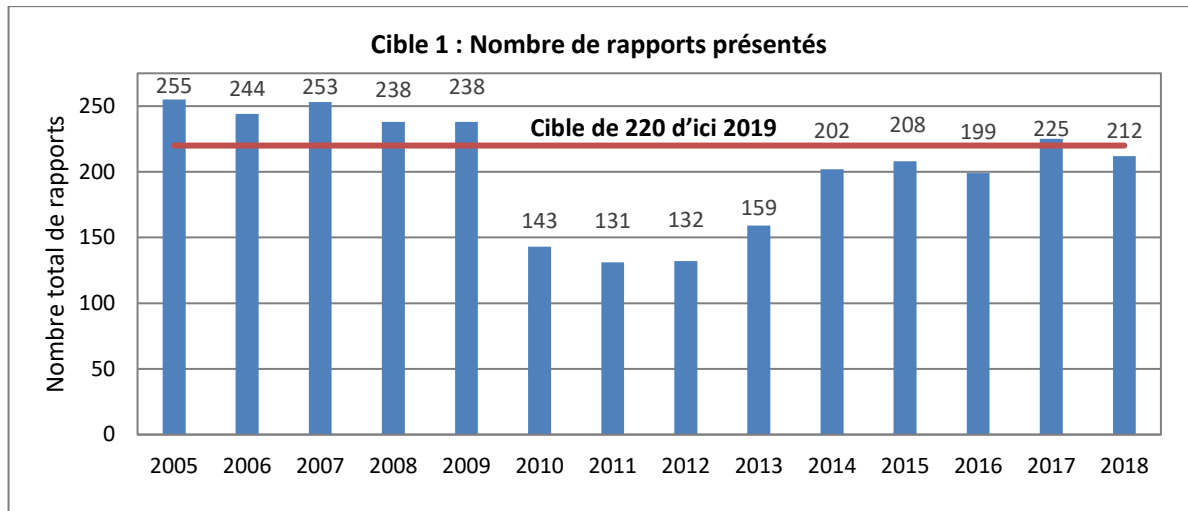
<sup>2</sup> Voir le rapport intitulé *Examen quinquennal des progrès : Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie* (Environnement Canada, 2012).

En 2014, Environnement et Changement climatique Canada a publié les [indicateurs de rendement et cibles nationales concernant le Code de pratique pour la gestion environnementale des sels de voirie](#) pour la mise en œuvre des pratiques exemplaires afin de pouvoir faire le suivi des progrès et évaluer la réussite du Code. L'objectif principal de l'établissement de cibles nationales est d'accroître la protection de l'environnement. On s'attend à ce que toutes les organisations de voirie réalisent un minimum de progrès dans la mise en œuvre de pratiques exemplaires afin de prévenir et de réduire les effets négatifs des sels de voirie. Les cibles nationales permettent au Ministère de suivre les progrès réalisés par rapport à des aspects précis du Code et serviront de base pour la prochaine évaluation du Code.

Il y a sept indicateurs de rendement (avec six cibles établies pour 2019 et une établie pour 2024) qui se répartissent sous quatre principales activités du Code (adoption du Code, entreposage des sels, épandage des sels et zones vulnérables aux sels), comme le résume et l'illustre la figure A ci-dessus. Les résultats qui suivent sont fondés sur l'analyse des données déclarées chaque année par les organisations de voirie en vertu du Code, et ce, depuis 2009 lorsque possible. Ils comprennent donc des données déclarées avant et après la publication des cibles nationales en 2014.

- **L'Indicateur de rendement 1 : « Soumission des rapports annuels »** représente le nombre d'organisations de voirie qui soumettent des rapports de façon régulière (figure B). L'objectif de cet indicateur est d'accroître le niveau de mise en œuvre du Code et des pratiques exemplaires en matière de gestion des sels de voirie. Les données déclarées avant 2009 sont comprises dans cet indicateur pour illustrer le progrès effectué. De façon générale, le nombre de soumissions a augmenté depuis 2011 et a dépassé la cible en 2017. De plus, le tableau 1 présente la ventilation par type des organisations de voirie qui ont présenté des rapports depuis l'hiver 2014. L'Annexe 2 présente la liste des organisations qui ont fourni un rapport en 2018.

**Figure B : Nombre de rapports présentés par les organisations de voirie à Environnement et Changement climatique Canada**



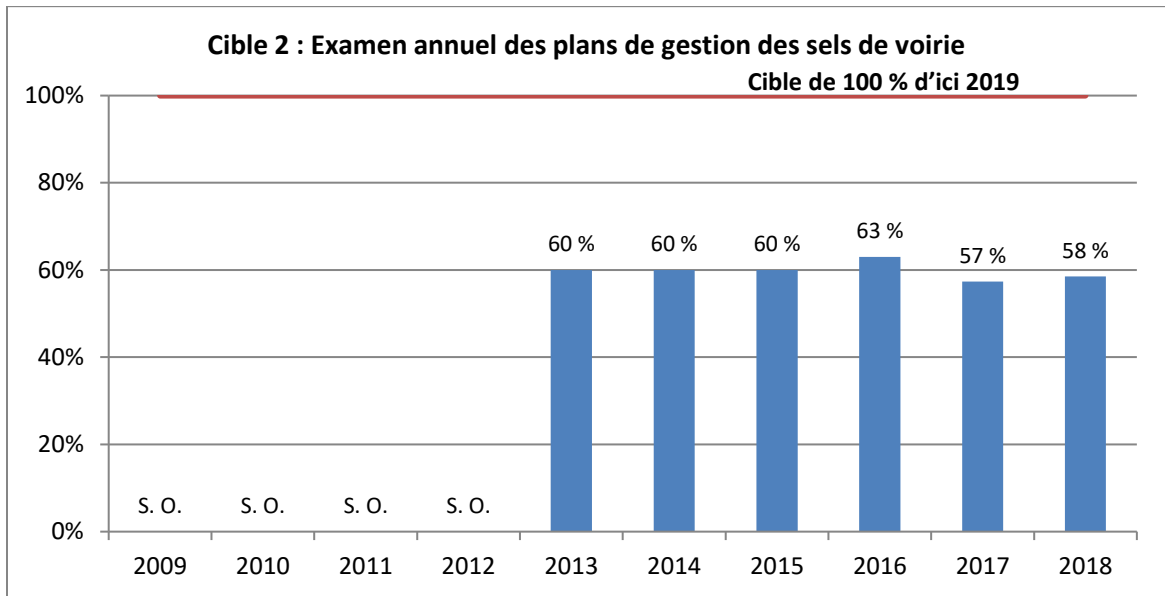
**Tableau 1 : Ventilation par type d'organisations de voirie qui ont présenté des rapports en vertu du Code pour les saisons hivernales 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018**

Type d'organisation de voirie	2014	2015	2016	2017	2018
Provinces et territoires	8	8	9	9	9
Municipalités	180	184	175	200	187
Parcs nationaux et autres organismes fédéraux	10	11	10	10	11
Organisations privées	4	5	5	6	45
<b>Nombre total d'organisations de voirie qui ont présenté des rapports</b>	<b>202</b>	<b>208</b>	<b>199</b>	<b>225</b>	<b>212</b>

- L'Indicateur de rendement 2 : « Examen annuel du plan de gestion des sels de voirie »** représente le pourcentage d'organisations de voirie qui examinent annuellement leur plan de gestion des sels de voirie (figure C). L'objectif de cet indicateur est de veiller à ce que la planification soit à jour et qu'elle favorise l'amélioration continue. Les organisations de voirie devraient revoir leur plan de gestion des sels à la fin de chaque hiver afin de déterminer les lacunes, les problèmes et les points à améliorer avant le début de la prochaine saison hivernale. Les données sur l'examen annuel des plans de gestion des sels de voirie ne sont pas disponibles de 2009 à 2012. Les résultats pour ces années ne sont donc pas compris.

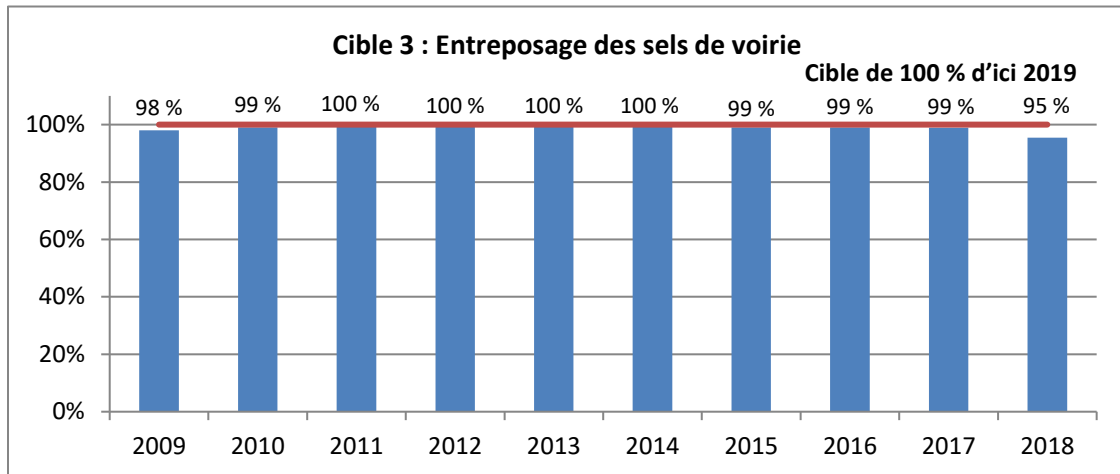


**Figure C : Pourcentage d'organisations de voirie qui ont revu leur plan de gestion des sels de voirie**



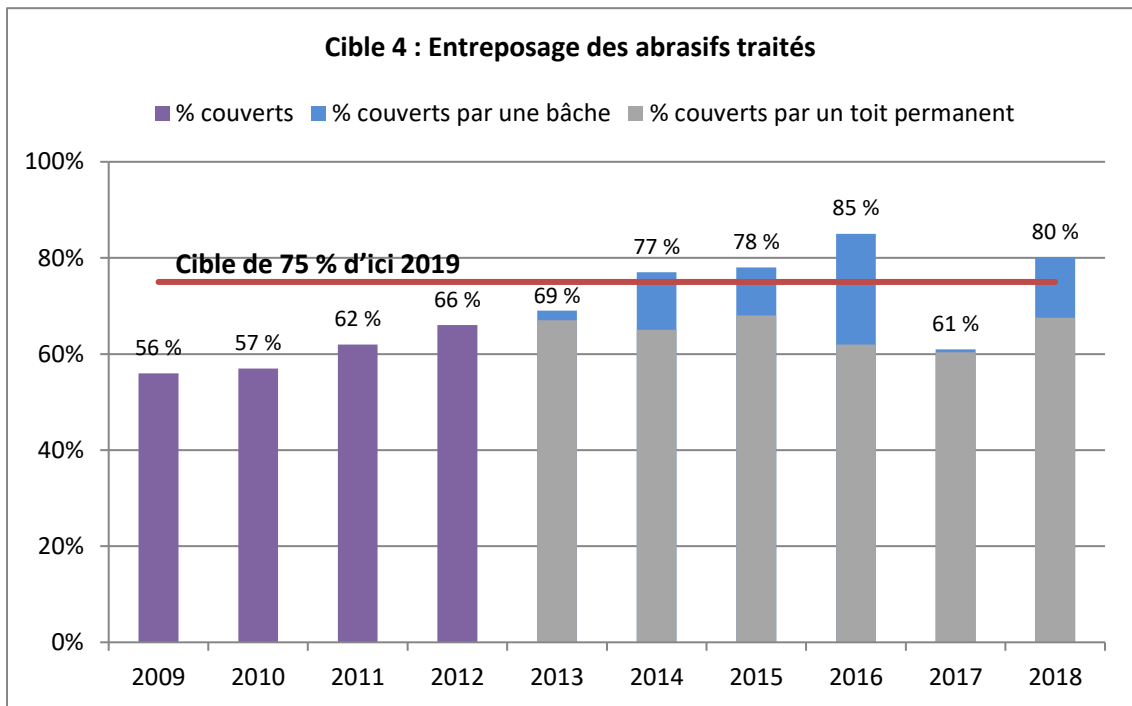
**L'Indicateur de rendement 3 : « Entreposage des sels de voirie »** représente le pourcentage de tonnes de sels de voirie entreposés sous un abri permanent et sur des dalles imperméables (figure D). L'objectif de cet indicateur est de veiller à ce que les organisations de voirie s'engagent à gérer leurs sites d'entreposage et que des pratiques exemplaires soient mises en application pour les sources de pollution ponctuelles afin d'empêcher le rejet de sels de voirie dans l'environnement.

**Figure D : Pourcentage des sels de voirie entreposés dans un abri permanent et sur des dalles imperméables**



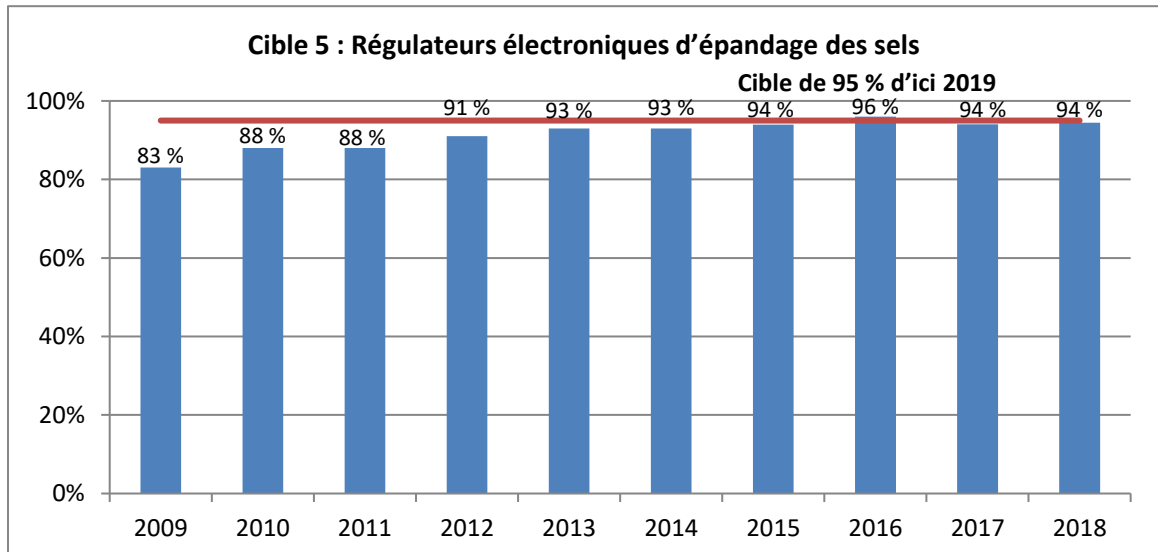
- **L'Indicateur de rendement 4 : « Entreposage des abrasifs traités »** représente le pourcentage de tonnes d'abrasifs traités (mélange de sable et de sel) entreposés en installation couverte, que ce soit sous une bâche ou un toit permanent (figure E). L'objectif de cet indicateur est de veiller à ce que les organisations de voirie mettent adéquatement à l'abri leurs abrasifs traités dans des sites d'entreposage et que des pratiques exemplaires soient mises en application pour les sources de pollution ponctuelles afin d'empêcher le rejet de sels de voirie dans l'environnement. Les détails sur le type de couverture (bâche ou toit permanent) ne sont pas disponibles pour 2009-2012. Il est à noter que les survols des données déclarées antérieurs n'incluent pas l'utilisation de bâches de 2013 à nos jours.

**Figure E : Pourcentage d’abrasifs traités entreposés en installation couverte**



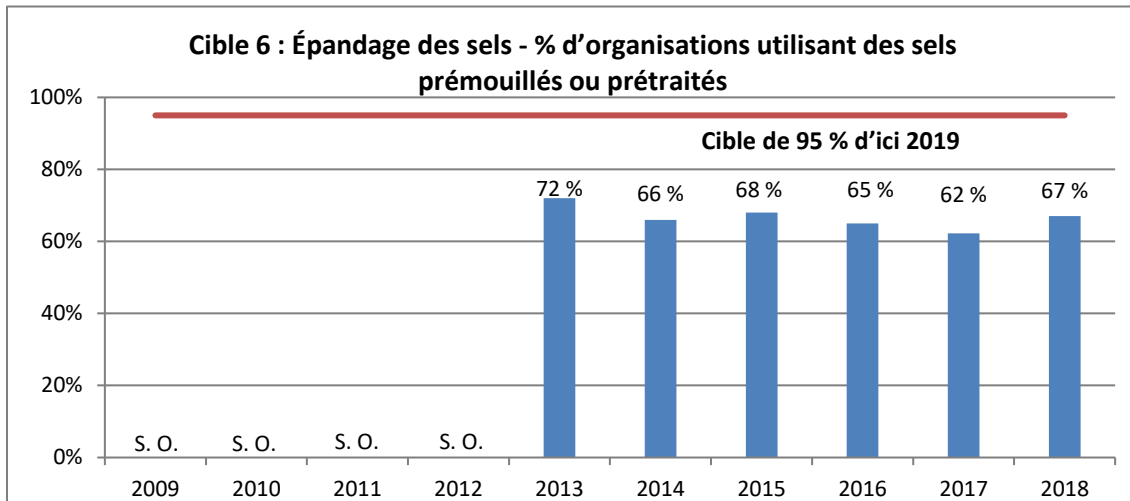
- L’Indicateur de rendement 5 : « Régulateurs électroniques d’épandage »** représente le pourcentage de véhicules dotés de régulateurs électroniques d’épandage (figure F). L’objectif de cet indicateur est d’assurer un épandage des sels à un taux adéquat, quelle que soit la vitesse du camion, et que l’épandage soit interrompu lorsque le camion est en arrêt. Au fil du temps, l’utilisation de cette technologie devrait s’accroître et devenir une pratique essentielle pour toutes les organisations afin d’optimiser l’utilisation des sels de voirie. Le pourcentage de véhicules dotés de régulateurs électroniques d’épandage augmente depuis 2009 et a atteint la cible en 2016.

Figure F : Pourcentage de véhicules dotés de régulateurs électroniques d'épandage

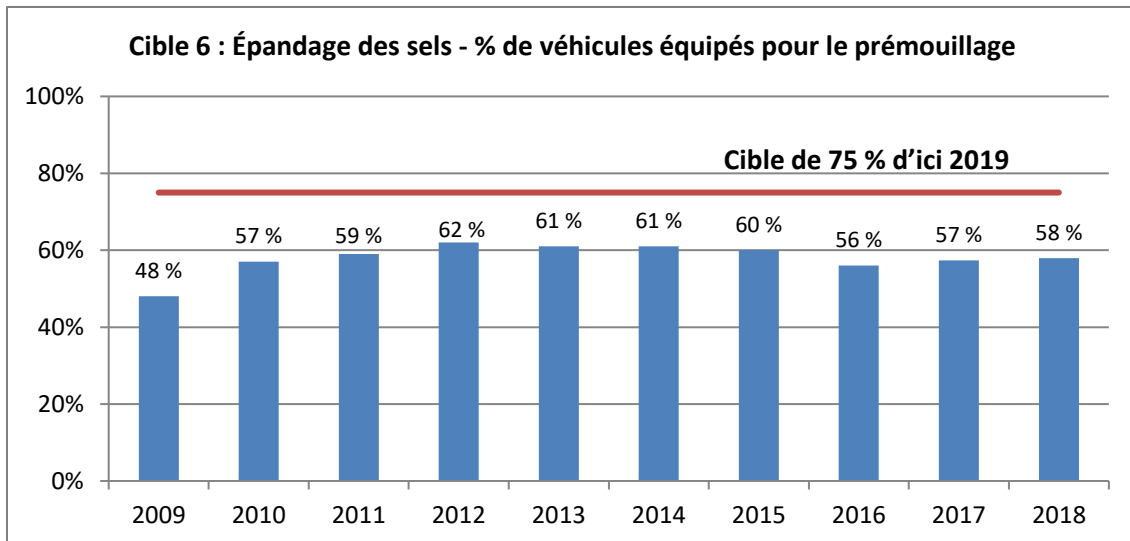


- L'Indicateur de rendement 6 : « Optimisation de l'épandage des sels » précise si les organisations adoptent des pratiques qui améliorent leurs techniques d'épandage des sels pour optimiser l'utilisation des sels de voirie, soit par l'utilisation de sels prémouillés ou prétraités (figure G) ou par l'accroissement de la capacité de prémouillage (figure H). L'objectif de cet indicateur est de veiller à ce que les organisations utilisent des techniques avancées d'épandage des sels, comme le prémouillage, afin d'utiliser moins de sel, et qu'elles utilisent des matériaux prétraités qui se sont avérés être un substitut économique pouvant produire des résultats similaires à celui des sels de voirie. Bien que les données pour l'utilisation du prémouillage soient disponibles pour toutes les années depuis 2009, celles pour l'utilisation de sels prétraités ne le sont pas de 2009 à 2012. Les résultats pour ces années ne sont donc pas compris.

**Figure G : Pourcentage d'organisations de voirie qui utilisent le prémouillage ou des sels prétraités**



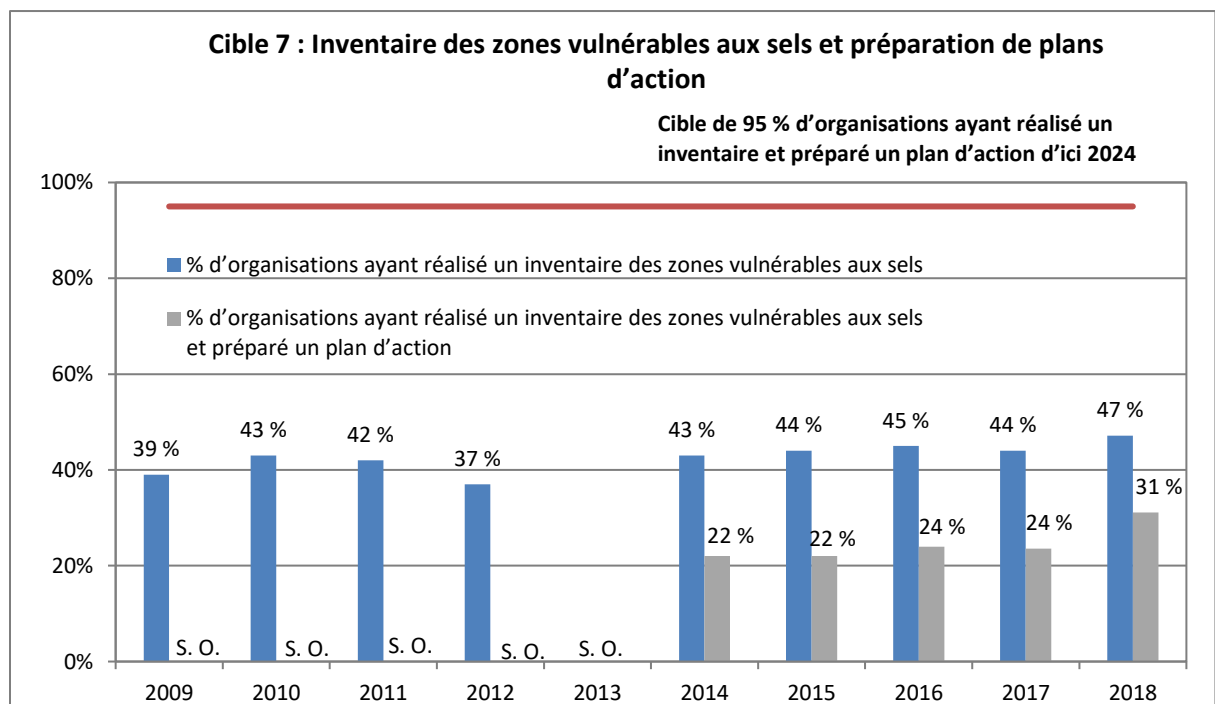
**Figure H : Pourcentage de véhicules équipés pour le prémouillage**



- **L'Indicateur de rendement 7 : « Zones vulnérables aux sels »** indique si les organisations ont identifié des zones vulnérables aux sels et si un plan d'action a été établi pour protéger ces zones particulièrement vulnérables aux sels. Bien que les données sur l'identification des zones vulnérables aux sels soient disponibles pour toutes les années, sauf 2013 (en raison d'incohérences dans la collecte de données), celles sur la préparation d'un plan d'action ne le sont pas de 2009 à 2013. La figure I présente le

pourcentage d'organisations de voirie qui ont identifié les zones vulnérables aux sels ainsi que le pourcentage d'organisations de voirie qui ont atteint la cible de l'indicateur de rendement (c'est-à-dire identifier les zones vulnérables et établir des plans d'action). Pour aider les organisations à atteindre cet objectif, Environnement et Changement climatique Canada est en train d'élaborer des lignes directrices supplémentaires pour établir des normes communes d'identification des zones vulnérables aux sels. À ce titre, il convient de souligner que la cible de cet objectif est fixée pour 2024.

**Figure I : Pourcentage des organisations de voirie qui ont identifié les zones vulnérables aux sels et préparé un plan d'action**



### Progrès réalisés par rapport aux cibles nationales

L'établissement de cibles nationales offre une transparence quant au niveau de rendement attendu des organisations de voirie et sert de base à la réalisation d'un deuxième examen de l'efficacité du Code. Les cibles nationales aident les organisations de voirie à établir la priorité de leurs efforts continus dans la gestion des sels de voirie. Environnement et Changement climatique Canada continuera de promouvoir la mise en œuvre du Code auprès des intervenants, composés de responsables de voirie provinciaux et municipaux, du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, d'associations connexes, d'organisations de l'industrie,



d'organisations non gouvernementales à vocation environnementale et de membres du milieu universitaire, afin de les aider à atteindre les cibles nationales.

Le sommaire des résultats du Code depuis 2014, à la figure A, illustre le progrès dans l'atteinte des cibles nationales au fil du temps.

### **Communiquer avec nous**

Pour toutes questions sur le Code, ou pour de plus amples renseignements sur la gestion des sels, [communiquez avec nous](#).

## **Annexe 1 : Points saillants des données déclarées de 2014 à 2017**

### **Points saillants : données déclarées pour 2017 dans le contexte des cibles nationales**

#### **Résultats déclarés pour l'hiver 2016-2017 :**

- 225 organisations de voirie comprenant 8 provinces, 1 territoire, 200 municipalités, 6 organisations privées, 7 parcs nationaux et 3 autres organismes fédéraux ont présenté des rapports en vertu du Code (la cible est de 220).
- 57 % des organisations ont revu annuellement leur plan de gestion des sels de voirie (la cible est de 100 %).
- 99 % des sels de voirie utilisés par les organisations sont entreposés sous un abri permanent et sur des dalles imperméables (la cible est de 100 %).
- 61 % des abrasifs traités utilisés par les organisations sont entreposés en installation couverte (la cible est de 75 %).
- 94 % des véhicules utilisés par les organisations sont dotés de régulateurs électroniques d'épandage (la cible est de 95 %).
- 62 % des organisations ont recours au prémouillage ou utilisent des sels prétraités (la cible est de 95 %).
- 57 % des véhicules utilisés par les organisations sont équipés pour le prémouillage (la cible est de 75 %).
- 24 % des organisations de voirie ont identifié des zones vulnérables aux sels et ont établi un plan d'action (la cible est de 95 % pour 2024).

### **Points saillants : données déclarées pour 2016 dans le contexte des cibles nationales**

#### **Résultats déclarés pour l'hiver 2015-2016 :**

- 199 organisations de voirie comprenant 8 provinces, 1 territoire, 175 municipalités, 5 organisations privées, 6 parcs nationaux et 4 autres organismes fédéraux ont présenté des rapports en vertu du Code (la cible est de 220).
- 63 % des organisations ont revu annuellement leur plan de gestion des sels de voirie (la cible est de 100 %).
- 99 % des sels de voirie utilisés par les organisations sont entreposés sous un abri permanent et sur des dalles imperméables (la cible est de 100 %).
- 85 % des abrasifs traités utilisés par les organisations sont entreposés en installation couverte (la cible est de 75 %).
- 96 % des véhicules utilisés par les organisations sont dotés de régulateurs électroniques d'épandage (la cible est de 95 %).
- 65 % des organisations ont recours au prémouillage ou utilisent des sels prétraités (la cible est de 95 %).
- 56 % des véhicules utilisés par les organisations sont équipés pour le prémouillage (la cible est de 75 %).
- 24 % des organisations de voirie ont identifié des zones vulnérables aux sels et ont établi un plan d'action (la cible est de 95 % pour 2024).

### **Points saillants : données déclarées pour 2015 dans le contexte des cibles nationales**

#### **Résultats déclarés pour l'hiver 2014-2015 :**

- 208 organisations de voirie comprenant 8 provinces, 184 municipalités, 5 organisations privées, 7 parcs nationaux et 4 autres organismes fédéraux ont présenté des rapports en vertu du Code (la cible est de 220).
- 60 % des organisations ont revu annuellement leur plan de gestion des sels de voirie (la cible est de 100 %).
- 99 % des sels de voirie utilisés par les organisations sont entreposés sous un abri permanent et sur des dalles imperméables (la cible est de 100 %).
- 78 % des abrasifs traités utilisés par les organisations sont entreposés en installation couverte (la cible est de 75 %).
- 94 % des véhicules utilisés par les organisations sont dotés de régulateurs électroniques d'épandage (la cible est de 95 %).
- 68 % des organisations ont recours au prémouillage ou utilisent des sels prétraités (la cible est de 95 %).
- 60 % des véhicules utilisés par les organisations sont équipés pour le prémouillage (la cible est de 75 %).
- 22 % des organisations de voirie ont identifié des zones vulnérables aux sels et ont établi un plan d'action (la cible est de 95 % pour 2024).

### **Points saillants : données déclarées pour 2014 dans le contexte des cibles nationales**

#### **Résultats déclarés pour l'hiver 2013-2014 :**

- 202 organisations de voirie comprenant 8 provinces, 180 municipalités, 4 organisations privées et 7 parcs nationaux et 3 autres organismes fédéraux ont présenté des rapports en vertu du Code (la cible est de 220).
- 60 % des organisations ont revu annuellement leur plan de gestion des sels de voirie (la cible est de 100 %).
- 100 % des sels de voirie utilisés par les organisations sont entreposés sous un abri permanent et sur des dalles imperméables (la cible est de 100 %).
- 77 % des abrasifs traités utilisés par les organisations sont entreposés en installation couverte (la cible est de 75 %).
- 93 % des véhicules utilisés par les organisations sont dotés de régulateurs électroniques d'épandage (la cible est de 95 %).
- 66 % des organisations ont recours au prémouillage ou utilisent des sels prétraités (la cible est de 95 %).
- 61 % des véhicules utilisés par les organisations sont équipés pour le prémouillage (la cible est de 75 %).
- 22 % des organisations de voirie ont identifié des zones vulnérables aux sels et ont établi un plan d'action (la cible est de 95 % pour 2024).

**Annexe 2 : Organisations de voirie ayant présenté un rapport en vertu du Code de pratique pour la saison 2017-2018**

<b>Organismes fédéraux</b>	
Agence Parcs Canada	
Base de soutien de la 5 <sup>e</sup> Division du Canada, Gagetown, Nouveau-Brunswick (Armée canadienne)	
La Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée, Ontario	
Parc national de Prince Albert, Saskatchewan (Parcs Canada)	
Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, Nouvelle-Écosse (Parcs Canada)	
Parc national des Lacs-Waterton, Alberta (Parcs Canada)	
Parc national du Mont-Riding, Manitoba (Parcs Canada)	
Parc national Fundy, Nouveau-Brunswick (Parcs Canada)	
Parc national Kouchibouguac, Nouveau-Brunswick (Parcs Canada)	
Parc national Terra-Nova, Terre-Neuve-et-Labrador (Parcs Canada)	
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	
<b>Organisations provinciales et territoriales</b>	
Gouvernement du Territoire du Yukon	
Ministère de la Voirie et de l'Infrastructure de la Saskatchewan	
Ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba	
Ministère des Transports de l'Alberta	
Ministère des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie de l'Île-du-Prince-Édouard	
Ministère des Transports de l'Ontario	
Ministère des Transports et de l'Infrastructure de la Colombie-Britannique	
Ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick	
Ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure de la Nouvelle-Écosse	
<b>Organisations municipales</b>	
<b>Province</b>	<b>Nom de l'organisation</b>
Alberta	Comté de Brazeau
	Comté de Clearwater
	Comté de Cypress
	Comté de Lac La Biche
	Comté de Lacombe
	Comté de Leduc
	Comté de Mountain View
	Comté de Northern Sunrise
	Comté de Rocky View
	Comté de St. Paul No. 19
	Comté de Strathcona
	Comté de Westlock
	District municipal de Foothills No. 31

	District municipal de Wainwright No. 61
	Ville d'Airdrie
	Ville de Calgary
	Ville d'Edmonton
	Ville de Grande Prairie
	Ville de Lacombe
	Ville de Leduc
	Ville de Lethbridge
	Ville de Medicine Hat
	Ville de Red Deer
	Ville de St. Albert
	Ville d'Okotoks
Colombie-Britannique	Canton de Spallumcheen
	District de North Saanich
	District de North Vancouver
	District de Saanich
	District de West Vancouver
	Village de Lumby
	Ville de Castlegar
	Ville de Chilliwack
	Ville de Colwood
	Ville de Kamloops
	Ville de Maple Ridge
	Ville de Nanaimo
	Ville de Port Alberni
	Ville de Port Coquitlam
	Ville de Port Moody
	Ville de Prince George
	Ville de Surrey
	Ville de Vancouver
	Ville de Williams Lake
Manitoba	Ville de Winnipeg
Nouveau-Brunswick	Ville de Campbellton
	Ville de Caraquet
	Ville de Dalhousie
	Ville de Fredericton
	Ville de Grand Bay-Westfield
	Ville de Hampton
	Ville de Moncton
	Ville de Riverview
	Ville de Sackville
	Ville de Saint Andrews

	Ville de Saint John
	Ville de Sussex
Terre-Neuve-et-Labrador	Ville de Carbonear
	Ville de Clarenville
	Ville de Conception Bay South
	Ville de Deer Lake
	Ville de Gander
	Ville de Mount Pearl
	Ville de Paradise
	Ville de Portugal Cove-St. Philip's
	Ville de St. George's
Nouvelle-Écosse	Municipalité régionale d'Halifax
	Municipalité régionale du Cap-Breton
	Ville d'Amherst
	Ville de Berwick
	Ville de Digby
	Ville de Wolfville
Ontario	Canton d'Admaston/Bromley
	Canton de Bonnechere Valley
	Canton de Brock
	Canton de Dawn-Euphemia
	Canton de Mapleton
	Canton de Puslinch
	Canton de Selwyn
	Canton de Sioux Narrows-Nestor Falls
	Canton de South Frontenac
	Canton de South Glengarry
	Canton de Springwater
	Canton de Stirling-Rawdon
	Canton de Tiny
	Canton de West Lincoln
	Canton d'Oro-Medonte
	Canton d'Uxbridge
	Cité de Markham
	Comté de Brant
	Comté de Haldimand
	Comté de Haliburton
	Comté d'Elgin
	Comté de Simcoe
	Comté d'Oxford
	Corporation de la municipalité de Central Elgin
	Corporation de la municipalité de Kincardine
	Corporation de la municipalité de Trent Hills



Corporation de la ville de Barrie
Corporation de la ville de Belleville
Corporation de la ville de Brantford
Corporation de la ville de Brockville
Corporation de la ville de Bracebridge
Corporation de la ville de Caledon
Corporation de la ville de Cambridge
Corporation de la ville de Collingwood
Corporation de la ville de Cornwall
Corporation de la ville de Fort Erie
Corporation de la ville de Goderich
Corporation de la ville de Gravenhurst
Corporation de la ville de Guelph
Corporation de la ville de Halton Hills
Corporation de la ville d’Innisfil
Corporation de la ville de Kenora
Corporation de la ville de Kitchener
Corporation de la ville de London
Corporation de la ville de Newmarket
Corporation de la ville de North Bay
Corporation de la ville de Pelham
Corporation de la ville de Penetanguishene
Corporation de la ville de Plympton-Wyoming
Corporation de la ville d’Espanola
Corporation de la ville de Smiths Falls
Corporation de la ville de St. Catharines
Corporation de la ville de St. Thomas
Corporation de la ville de Tecumseh
Corporation de la ville de The Blue Mountains
Corporation de la ville de Tillsonburg
Corporation de la ville de Timmins
Corporation des cantons unis de Leeds et Grenville
Corporation des cantons unis de Prescott et Russell
Corporation du canton de Centre Wellington
Corporation du canton de Norwich
Corporation du canton de Perth South
Corporation du canton de South Stormont
Corporation du canton de Southwold
Corporation du canton de St. Clair
Corporation du canton de Stone Mills
Corporation du canton de Wilmot
Corporation du comté de Bruce
Corporation du comté d’Essex

Corporation du comté de Lambton
Corporation du comté de Lanark
Corporation du comté de Northumberland
Corporation du comté de Wellington
Municipalité de Chatham-Kent
Municipalité de Clarington
Municipalité de Middlesex Centre
Municipalité de Mississippi Mills
Municipalité de South Dundas
Municipalité régionale de Durham
Municipalité régionale de Halton
Municipalité régionale de Niagara
Municipalité régionale de Peel
Municipalité régionale de Waterloo
Municipalité régionale de York
Ville d'Ajax
Ville d'Arnprior
Ville d'East Gwillimbury
Ville de Greater Napanee
Ville de Hamilton
Ville de Milton
Ville de Mississauga
Ville de Niagara-on-the-Lake
Ville de Petawawa
Ville de Perth
Ville de Peterborough
Ville de Pickering
Ville de Renfrew
Ville de Richmond Hill
Ville de Sault Ste. Marie
Ville de Sarnia
Ville de Temiskaming Shores
Ville de Thunder Bay
Ville de Toronto
Ville de Vaughan
Ville de Whitby
Ville de Whitchurch-Stouffville
Ville de Windsor
Ville de Woodstock
Ville du Grand Sudbury
Ville d'Oakville
Ville d'Oshawa
Ville d'Ottawa

	Ville d'Owen Sound
Saskatchewan	Ville de Regina
	Ville de Saskatoon
<b>Organisations privées</b>	
407 ETR Concession Company Ltd.	
Brun-Way Highways Operations inc.	
Chinook Highway Operations inc.	
Gateway Operations	
MRDC Operations Corporation	

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

7e étage, édifice Fontaine

200, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Courriel : [ec.enviroinfo.ec@canada.ca](mailto:ec.enviroinfo.ec@canada.ca)

